

Edito

Les retraités dans la rue

Pour la 4^{ème} fois de l'année 9 syndicats et organismes représentatifs des salariés retraités ont appelé à manifester contre les décisions gouvernementales de baisse du pouvoir d'achat.

Si la hausse de la CSG (+1,7% brut soit +1,84% net), la désindexation du montant des pensions sur le coût de la vie (perte de près de 2% pour 2017- 2018) ainsi que le coût des fluides (fuel, gaz principalement) et carburants sont les principales revendications, nombre de participants sont inquiets aussi de la baisse des moyens dans l'offre de soins (médecins, hôpitaux) et des services publics (poste, trésorerie, transports, écoles).

C'est tout à la fois pour dire stop au déclin que vivent les petits départements ruraux comme le nôtre mais aussi pour appeler à plus de solidarité que les aînés battent le pavé. Ils rappellent au passage qu'ils ne sont pas une charge, mais au contraire qu'ils contribuent et d'une manière importante à l'économie

du pays à travers leur consommation propre et souvent l'aide qu'ils apportent à leurs enfants.

Pour notre département où les plus de 60 ans représentent près de 30% de la population, ils sont une source importante de l'économie et de la création d'emplois.

Ce gouvernement ne peut pas et ne doit pas être coupé de la réalité quotidienne que vivent l'ensemble des citoyens et au premier rang les plus âgé(e)s, c'est ce que sont venus exprimer les manifestants notamment devant la permanence de la députée LREM Bérangère Abba le 18 octobre.

Michel Prost | Vice-Président Personnes Âgées

Elaboration du schéma départemental en faveur des personnes handicapées de Haute Marne

Avec le Conseil départemental, ses services et le cabinet Eneis la formation spécialisée du CDCA52 Personnes Handicapées travaille au sein d'ateliers à la mise en forme du Schéma départemental du handicap. Les commissions-ateliers sont l'occasion d'échanges constructifs et de propositions.

Le schéma, en cours d'élaboration, va permettre d'appréhender au plus juste toute la dimension des

besoins du handicap dans notre département. Ce sera un outil essentiel en lien avec la MDPH pour travailler à des projets structurants sur notre territoire.

Après consultation du CDCA52 en plénière, prévue en janvier 2019, le Conseil départemental validera le schéma définitif au printemps.

Gérard Delaunay | Vice-Président Personnes Handicapées

Sommaire

- p. 2 Ecrivain Gilles Goiset
- p. 3 Résultats concours 2018
- p. 4 Schéma départemental du Handicap
- p. 5 l'UNAFAM
- p. 6 Semaine Bleue + Grand Âge et Autonomie
- p. 7 La revalorisation des pensions - Internet
- p. 8 Les mesures fiscales du gouvernement

Permanences :

Les formations spécialisées personnes âgées et personnes handicapées du CDCA assurent une permanence
le mardi de 10h à 12h
dans les locaux mis à sa disposition par le
Conseil départemental, 2, rue du 14 juillet à Chaumont.
Tél. 03 25 31 66 07

cdca52-pa@orange.fr
cdca52-ph@orange.fr

Gilles Goiset, historien et romancier du sud haut-marnais

« L'homme mort » et « la belle meunière de Grattedos »

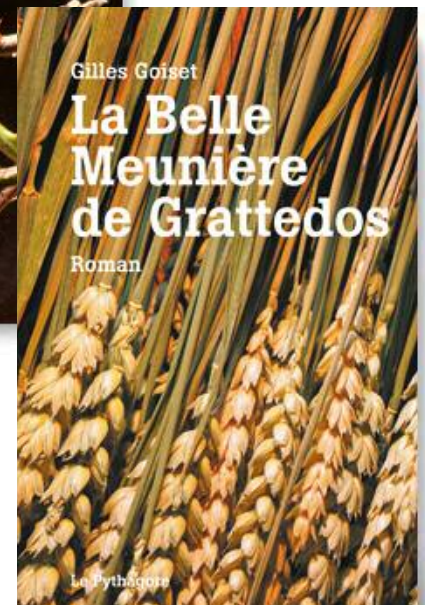
Gilles Goiset vient de publier, coup sur coup, aux éditions du Pythagore à Chaumont, ses douzième et treizième livres : *La belle meunière de Grattedos* en 2017 et *L'homme mort* en 2018, deux romans dissemblables tant par leur volume (208 pages pour l'un et 95 pour l'autre) que par leur contenu.

Ancien professeur d'histoire, enfant d'Aprey (commune de 190 h au très riche passé) où il est né et qu'il sert en qualité de maire depuis 1995, il a toujours vécu aux abords des sources de la Vingeanne. L'auteur qu'il est devenu puise son inspiration dans ses racines, s'empare de l'histoire locale ou nationale dans ses écrits, avec le constant souci de mettre en valeur la ruralité et les valeurs humanistes. Par ailleurs, auteur d'une centaine de poèmes, d'une cinquantaine de pièces de théâtre, jouées pour certaines par la troupe locale née en 1942 et qu'il a contribué à relancer en 1967, il a également créé des scénarios de trois sons et lumières sur la faïencerie, sur la vigne et l'église et sur la légende de la Vingeanne. Les 10 et 11 novembre, en compagnie du groupe de chanteurs « Un chat dans la main » sa pièce « Chienne de guerre » clôturera la célébration du centenaire de 14-18, faisant suite à la grande exposition et à la conférence musicale (par Jacques Perciot, un des grands spécialistes de la chanson française), début août 2014.

Pour revenir aux deux romans, « L'homme mort » se base sur un événement réel, survenu le 2 juillet 1833, à la limite des territoires d'Aprey et de Flagey (lieu qui portait ce toponyme avant le remembrement). Un cultivateur de Villehaut (commune d'Aprey), Pierre Ducret a tué là son fils Jean-Baptiste, âgé de seize ans, et a dissimulé le corps durant une semaine. Dans quelles circonstances ? Nul ne le sait. En utilisant un anachronisme (le pénitencier de Cayenne n'a ouvert qu'en 1852), l'écrivain fait condamner le coupable à vingt ans de bagne, pour venir terminer sa vie dans son hameau.

La ferme de Grattedos, sur la route d'Aprey à Baissey comporte aujourd'hui une énorme unité agricole. Au XVIII^e siècle, à côté des vestiges du château-fort et de la chapelle, elle contenait le moulin banal, où le seigneur obligeait les paysans à moudre leurs grains moyennant redevance. Au centre de Villehaut et à quelques centaines de mètres, existent deux calvaires, l'un de 1761 et l'autre de 1763, à la mémoire de Nicolle Jossinet et d'Etienne Nevers, meuniers à Grattedos. De là, il n'y a qu'un pas pour inventer leur fille Isabelle et lui faire parcourir diverses aventures, comme par exemple l'invasion des Alliés contre Napoléon 1^{er} en 1814 ou lui faire vivre la rencontre avec les foires et la faïencerie apreyennes, dans un village en pleine vitalité et qui ne connaissait pas encore l'exode.

Gilles Goiset met aussi sa plume au service du journal de la Montagne, trimestriel qui couvre le sud haut-marnais. Pour cette association, il a écrit « Le chemin du bois », récit de ses souvenirs de jeunesse et il est devenu le coordonnateur de l'opération « Pierres et Terroir » qui vise à restaurer un patrimoine municipal et à rédiger, par des bénévoles, un fascicule sur la commune. Débutée en 1996, la vingt-troisième édition a eu lieu cette année à Montsaugeon et Gilles Goiset en a assuré la deuxième avec « Les halles au cœur du village ». En 1997, il a aussi travaillé à la conception de « L'histoire des faïenceries d'Aprey » avec les musées de Langres. Suite au décès de Sylvain Jannaud le 26 mars 2006, il s'est mis au service de l'Entente sportive Prauthoy-Vaux (où il occupe la fonction de dirigeant) pour relater le vécu d'un sportif de la bande à Michel Platini, promis à une réelle gloire, fauché par un accident de la route à vingt-trois ans.



Concours des séniors 2018

Pour cette édition, il y a eu 446 réponses par la voie postale et 201 réponses via le site internet du Département, soit 647 questionnaires dépouillés, ce qui fait 123 de plus que l'an passé. 189 personnes ont su répondre aux 15 questions et ont réussi à déjouer les petits pièges tendus.



Les réponses sont venues de Bettancourt la Ferrée à Dommarien et de Colombey les Deux Eglises à Voisey villages et bourgs aux extrémités du département. Cette pénétration au sein de tous les villages haut-marnais est à mettre à l'actif du magazine du Conseil départemental, ainsi qu'au supplément séniors du JHM.

Les bonnes réponses :

1. 1918 le Général Pershing accueille le père la victoire
> **Georges Clémenceau**
2. 1928 le cycliste Edouard Persin a franchi l'arrivée du
> **Tour de France** (le 15 et non le 25)
3. 1928 grande figure du radicalisme maire de Langres, député, ministre > **Léon Mougeot**
4. 1938 né à Chaumont André Blondel > **Physicien**
5. 1948 Cours d'assises de Haute-Marne 3 gangsters lyonnais
> **Condamnés à mort**
6. 1958 le chancelier d'Allemagne à Colombey les 2 Eglises
> **Conrad Adenauer**
7. 1968 le général de Gaulle venait de > **Baden-Baden**
8. 1978 le Conseil Général rachète le
> **Château du Grand Jardin**
9. 1978 célèbre footballeur en cure à Bourbonne les Bains
> **Michel Platini**
10. 1988 Robert Gobinot représentait
> **le mouvement des bouilleurs de cru**
11. 1988 Danièle Bour créatrice de la série
> **Petit ours brun**

12. 1998 l'équipe de football à Arc en Barrois pendant le mondial
> **la Jamaïque**
13. 2008 actrice française née à Montier en Der
> **Judith Magre**
14. 2008 publication de Chaumont à la Belle Epoque
> **Dominique Gueniot**
15. 2008 inauguration du Mémorial Charles de Gaulle
> **Angela Merkel**

La liste des 40 gagnants :

M. Collier Claude, Mme Dubois Danielle, M. Collier Jean-Paul, Mme Alma Monique, Mme Thiebaut Elisabeth, M. Ramboz Joël, Mme Jobert Josiane, Mme Grandjonc Ghislaine, Mme Champion Agnès, Mme Fricotteaux Marie, M. Pernot Etienne, Mme Bezot Odette, M. Nivoix Daniel, M. Marchal Alain, M. Denizet Lionel, M. Legeard Pascal, M. Rousselle Georges, M. Guichard Louis, Mme Bourg Pierrette, Mme Prévot Colette, M. Brunini Pierre, Mme Gay Noëlle, M. Bernard Guy, Mme Lapied Sylvie, Mme Koch Régine, Mme Roussel Mauricette, Mme Rossignol Françoise, Mme Sampol Renée, Mme Masoni Thérèse, Mme Maurice Laurence, M. Heillette Maurice, Mme Bowille Marie-Reine, M. Carmona Paul, Mme Collignon Monique, Mme Marnat Nelly, M. Marquelet Jean-Yves, M. Bernier Noël, Mme Baruteau Marie-Rose, M. Breton Jean, M. Malgras Gérald.

Les gagnants se sont vus remettre leurs lots au cours d'une cérémonie salle P. Niederberger au Conseil départemental en présence du président Nicolas Lacroix.

Schéma départemental du handicap

Le dernier schéma départemental en faveur des personnes handicapées remontait à 2012 et c'est pourquoi dès son installation le CDCA52 réuni en plénière a décidé à l'unanimité que ce serait son premier axe de travail.

Un schéma qui repose sur la co-construction

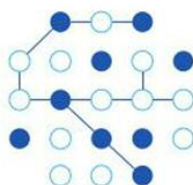
La concertation des professionnels impliqués auprès des personnes en situation de handicap, des partenaires institutionnels ainsi que des usagers et de leurs proches aidants et des professionnels constitue l'un des fondements de cette démarche.

Cette concertation s'est déroulée en plusieurs temps selon les modalités suivantes :

Juin à juillet pour la phase 1 :

- Entretiens avec les services de la MDPH, du Conseil départemental et avec les partenaires institutionnels (ARS, Education Nationale, etc.)
- Entretiens avec des responsables d'établissements et services médico sociaux
- Présentation de la démarche en CDCA-PH et recueil des contributions écrites

66 aides différentes
pour l'emploi des
travailleurs handicapés
proposées par l'Agefiph
et le FIPHP



préparation à la vie autonome.

Favoriser la création d'appartements pour cet apprentissage à ces projets de vie.

4. Valorisation de la pair-aidance, de la pair émulation entre les personnes handicapées, les associations de personnes handicapées et de familles quel que soit la situation de handicap.

5. Développer des structures d'accueil ou des sections dans les structures existantes avec un accompagnement basé sur l'autonomisation de la personne pour des situations de handicap moteur, sensoriel et psychique.

6. Renforcer l'accompagnement des personnes handicapées vers l'emploi.

7. Faire du handicap un atout de développement au lieu de le considérer

Septembre à décembre pour la phase 2 :

- Séminaire de concertation avec les professionnels, partenaires et représentant d'usagers
- Ateliers de travail et concertation sur les différentes thématiques
- Présentation du Schéma au comité de pilotage du schéma départemental en décembre

4,5 millions
de demandes adressées
aux Maisons départementales
des personnes handicapées
en 2017 (+4,1%)



comme étant une charge. La santé, le handicap pourraient devenir des axes stratégiques de développement pour notre département. On pourrait s'inspirer de « l'exode vers la Belgique » pour que notre

département devienne ainsi une « terre d'accueil ». Ainsi nous pourrions valoriser que le handicap est une source de richesse pour notre département. Les politiques départementales en matière de handicap doivent s'inscrire dans une démarche d'Inclusion sociale.

Des associations d'usagers ont proposé dans le cadre de cette concertation plusieurs préconisations :

1. Développer des structures intermédiaires en matière de logement et d'accompagnement, de soutien entre le tout établissement et le domicile personnel.
2. Développer des actions afin d'éviter les ruptures dans les parcours des personnes (du fait des critères de l'âge, assurer des cohérences des services, établir des passerelles entre scolarisation et emploi, etc.).
3. Développer des structures du droit au répit en termes d'accueil de jour, d'accueil temporaire. Permettre également à ces accueils de préparer les personnes handicapées à quitter un milieu familial en vue d'une



Droits à L'AAH renouvelé 9 à 10 fois pour un même bénéficiaire

Le Comité Interministériel du Handicap, créé par décret du 6 novembre 2009, est "chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'État en direction des personnes handicapées". Sous la présidence du Premier Ministre, il réunit l'ensemble des membres du gouvernement concernés par cette

politique. Il réaffirme une volonté de changer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Dix nouvelles mesures vont faciliter la vie des personnes. (Document à consulter dans son intégralité sur le site internet du CIH Gardons le cap)

En voici un extrait :

1. Attribution à vie des principaux droits aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement : l'allocation adulte handicapé, la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, la carte mobilité inclusion.
2. Droit de se marier, se pacser ou divorcer, sans recourir à l'autorisation judiciaire, pour les personnes majeures sous tutelle.

3. Gratuité ou accès aux tarifs sociaux dans les transports publics pour les accompagnants des personnes handicapés.

4. Obligation d'installation d'un ascenseur dans les immeubles collectifs neufs dès le 3^e étage.

LES 10 CHIFFRES CLES DE LA COMPLEXITE

« Gardons le cap, changeons le quotidien ! »

Le CIH travaille sur le quotidien des personnes pour lutter contre cette complexité



Union Nationale des Familles et Amis de Personnes malades et/ou handicapées psychiques

Créée en 1963, l'UNAFAM est une association nationale reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques. L'UNAFAM milite également pour améliorer le statut et la prise en charge des personnes en souffrance psychique. Elle soutient la recherche scientifique dans ce domaine. Elle compte plus de 14 000 adhérents et 2 000 bénévoles qui œuvrent dans les départements.

La découverte de nouveaux médicaments, les neuroleptiques, dans les années 1950, a permis de mieux soigner les maladies psychiques graves et de réduire la durée des séjours en hôpital psychiatrique. Cependant, les familles de ces malades ont été beaucoup plus sollicitées dans l'accueil et l'accompagnement de leurs proches. C'est ainsi que les familles ont ressenti la nécessité de se regrouper pour s'entraider et défendre leurs intérêts et ceux des malades.

Depuis la création de l'UNAFAM, **on observe bien sûr de nombreuses avancées, en particulier depuis la loi de 2005 sur la reconnaissance du handicap psychique, mais il reste beaucoup à faire, car ces maladies « invisibles » bouleversent toujours la vie des personnes concernées et de leur entourage et occasionnent beaucoup de souffrance. La réduction considérable des lits en hôpital psychiatrique n'a pas été suivie d'un accompagnement dans la cité et au domicile. L'UNAFAM œuvre aussi à la déstigmatisation de la maladie psychique : en parler sans honte comme pour toute autre maladie permettra aux malades eux-mêmes de mieux accepter les soins et à la société de mieux les accueillir.**

Depuis sa création, l'UNAFAM concentre son action au profit de l'entourage des personnes vivant avec ces troubles. Depuis peu, elle assure également l'accueil et le soutien de parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychologiques, des troubles psychiques ou des troubles du comportement.

La délégation UNAFAM de Haute-Marne a été créée en 1994.

Ses principales activités sont :

- L'accueil individuel et l'écoute des familles (parents, frères et sœurs, conjoints)
- Les groupes de parole, l'un à Chaumont, l'autre à Saint-Dizier, animés par un psychologue et un bénévole, ils ont lieu une fois par mois, un troisième à Langres est en projet.
- De l'information et de la formation pour les familles et les professionnels sur la maladie psychique

Elle participe également au parrainage du GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle), ainsi qu'aux diverses représentations auprès des instances départementales et régionales (MDPH, CPAM, Centre Hospitalier de Haute-Marne, ARS, Commission des Usagers). Elle a participé à la création de la résidence-accueil de Chaumont.

La délégation de Haute Marne compte une soixantaine d'adhérents et 8 bénévoles et 3 en formation.



Les membres du bureau de la Délégation UNAFAM Haute-Marne | Délégation de Haute-Marne
5, rue Paul Valéry – 52000 CHAUMONT
Tél : 06 48 39 38 52 et 06 63 70 12 21
Mail : unafam52@unafam.org

Prévention de la perte d'autonomie

Animations gratuites sous forme de jeux

En partenariat avec Générations Mouvement et le Département, le CDCA poursuit ses actions de prévention dans le cadre de la conférence des financeurs. En 2017/2018, elles ont rassemblé plus de 400 seniors dans les clubs ou établissements visités.

Des animations gratuites sont proposées sous forme de jeux à toutes les structures qui accueillent des retraités, sur l'ensemble du département. Des jeux musicaux où il faut reconnaître des titres de chansons et leurs interprètes des années 60 ou plus récentes. Des quiz sur la Haute-Marne, son histoire, sa géographie, ses personnages célèbres, son économie. Des jeux sur des mots, des expressions, des proverbes...

Pour convenir d'une date adressez-vous à cdca-pa@orange.fr ou (répondeur) 03 25 31 66 07.



Semaine Bleue 2018

Le CDCA52 a proposé un spectacle à la salle des fêtes de Chaumont à l'occasion de la traditionnelle Semaine Bleue qui a eu lieu la 2^{ème} semaine d'octobre. C'est la troupe d'artistes danseurs/chanteurs de Serge Marsault et son spectacle interactif **Génération Jukebox** qui avait été choisi. Pendant près de 1h40 les spectateurs ont pu entendre et chanter des airs des années 60/70 et également participer au quiz muni d'une zapette pour gagner un des 3 lots offerts.

Cet après-midi récréatif a rencontré moins de monde qu'à l'ordinaire. Est-ce une question de jour (mercredi réservé aux petits enfants), d'une proposition d'animations trop importante sur la même période ? Sans remettre en cause notre participation à ce type d'évènement, le bureau du CDCA52 réfléchit dès lors pour faire une pleine réussite des prochaines éditions.



Grand âge et autonomie : concertation nationale

Le Gouvernement, depuis le 1^{er} octobre, a engagé une vaste consultation citoyenne sur le grand âge et l'autonomie.

L'ambition des pouvoirs publics est de transformer en profondeur la manière dont est reconnu et pris en charge le risque de perte d'autonomie lié au vieillissement. La loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2016 a déjà fait évoluer les choses. D'autres annonces ont été faites en mai 2018. À présent il s'agit, selon le Gouvernement, de préparer une réforme ambitieuse pour 2019. Chiche. Mais elle ne se fera pas sans moyens supplémentaires.

La plateforme informatique dédiée à ce sujet va permettre de recueillir un maximum d'avis sur diverses propositions afin de disposer d'un rapport concret et opérationnel début 2019. Outre la consultation citoyenne via internet des groupes d'expression vont être mis en place pour écouter la parole des personnes âgées, aidants et professionnels. Au niveau régional des forums seront organisés pour faire remonter les attentes et les analyses des acteurs locaux. Le CDCA de Haute-Marne ne manquera pas d'exprimer son avis.

Grande-consultation-aines.make.org

**MAKE.
ORG**

La revalorisation des pensions et l'équilibre du système

Histoire de revalorisation

Depuis la réforme Balladur de 1993, les pensions de retraite des salariés du privé sont alignées sur l'inflation au lieu d'être indexées sur l'évolution des salaires. Cette seule mesure a permis de substantielles économies à la Sécurité sociale.

Du côté des Fonctions publiques, les pensions des fonctionnaires étaient indexées sur la valeur du point d'indice. Puis vint le temps où les pensions des fonctionnaires ont été considérées comme les retraites des salariés du privé. Elles ont été revalorisées chaque année en fonction de l'inflation moyenne de l'année précédente.

Ensuite une nouvelle astuce des pouvoirs publics, quel que soit le gouvernement et la majorité au pouvoir, a consisté à reporter la date de revalorisation, de janvier à avril, d'avril à octobre, puis d'octobre à janvier ! A chaque fois le gouvernement faisait des économies sur le dos des pensionnés.

Maintenant nous passons à l'abandon de toute règle d'indexation. Une année blanche en 2018 malgré la hausse de la CSG et la reprise de l'inflation puis l'annonce d'une revalorisation a minima, 0,3%, pour 2019 et 2020. Ainsi le pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités est soumis au seul bon vouloir du prince qui nous gouverne.

Equilibre financier du système des retraites

Le Comité de suivi des retraites, en juillet dernier, a publié son cinquième avis. Il précise qu'en 2017 le déficit général du système des retraites est de l'ordre de 1 million d'euros contre 6,5 milliards en 2013. Il y a donc eu redressement des comptes, imputable au relèvement de l'âge de départ à la retraite, à l'augmentation des cotisations et à une meilleure conjoncture économique.

En 2021, le déficit cumulé devrait remonter à 7,6 millions d'euros et, à échéance de 25 ans, le comité ne prévoit un équilibre relatif du système que si la croissance moyenne est de 1,8% et le chômage moyen contenu à 7,4%. L'avis du comité ajoute que l'effort imposé aux retraités en matière de revalorisation des pensions contribue à contenir la dégradation du système. On s'en serait douté.

Quelques chiffres (Selon les instituts de statistiques)

- Sur la période 2009/2018, l'indice des prix à la consommation a progressé de 8,9% et les pensions de seulement 6,9%.
- Par rapport au salaire des actifs, entre 2008 et 2017, la perte de pouvoir d'achat des pensions s'élève à 7,2%.
- Fin 2016 la France comptait 17,2 millions de retraités. Parmi eux, 4,4 millions de personnes percevaient une pension de réversion (dont 89% de femmes).
- La retraite moyenne, en décembre 2016, s'élevait à 1 294€ par mois. 6,6% des retraités, soit plus d'un million de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté (environ 1 015€).
- Les plus de 85 ans sont 1,7 million en 2017, on en prévoit 4,8 millions en 2050. Aujourd'hui 1 265 000 personnes perçoivent l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie). Les prévisions sont de 1,6 million en 2030 et 2,35 millions en 2060.

Illectronisme ?

Ce nouveau terme apparaît avec le développement de l'information électronique, il provient de la traduction de son nom anglais « information illiteracy ». Il s'agit d'un manque ou d'une absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation de ressources numériques.

À l'heure où nos dirigeants, dans un souci, dit-on, de simplification mais aussi de rentabilité, nous imposent de passer par l'informatique pour le moindre acte de la vie courante (impôts, téléphonie, médecine, administration, etc.) il conviendrait de se pencher sérieusement sur le problème et de prendre en compte le décalage d'une partie de la population avec cet outil. Les personnes âgées qui n'ont pas la culture informatique, les zones blanches qui excluent une partie de la population quelle que soit son âge, les moyens économiques insuffisants qui interdisent l'achat de matériel informatique, 23% de la population est concernée par cet illectronisme soit 11 millions de personnes au minimum avec majoritairement les 70 ans et plus.



Dessin Jean Pierre Garcia
retraité de la métallurgie

Les mesures fiscales du Gouvernement

CSG des retraités

Selon le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, la majoration de CSG appliquée aux retraités depuis janvier 2018 entraînera un recul de pouvoir d'achat de 380€ en moyenne pour 6,4 millions de foyers fiscaux de retraités. On est loin des affirmations du Gouvernement, fin 2017, selon lesquelles les deux tiers des retraités ne verraient pas leur pouvoir d'achat baisser !

Le prélèvement à la source

Après une période d'hésitation, la mesure a été confirmée : les pensions des retraités imposables seront amputées, en 2019, du taux annoncé sur l'avis d'impôt 2018 envoyé aux contribuables concernés.

Même s'il s'agit concrètement de répartir le prélèvement de l'impôt sur le revenu selon une méthode différente, sans modifier le calcul de cet impôt, les contribuables vont bel et bien faire une avance de trésorerie à l'Etat.

Depuis, Bercy a corrigé cette évidence en annonçant le versement d'un acompte de 60%, dès le 15 janvier 2019, pour les contribuables bénéficiant en 2018 de crédits d'impôt « service à la personne » (emploi à domicile) et « cotisations syndicales » ou encore de réductions d'impôt « dépenses d'accueil en EHPAD » et « dons aux œuvres ». La régularisation des 40% restants est prévue à partir de juillet 2019.

Taxe d'habitation

Le ministère de l'action et des comptes publics fait sa pub dans la presse locale à propos de la taxe d'habitation. Il nous annonce une baisse de 30% pour 8 foyers sur 10 en 2018 et la suppression totale de cet impôt en 2020.

Pour de nombreux foyers fiscaux de retraités la mesure ne sera effective qu'en 2020 (si la réforme va à son terme). Le revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt 2018 doit en effet être inférieur à 45 000€ (pour 2 parts) pour qu'un dégrèvement intervienne dès cette année.

Entre 45 000€ et 43 000€ un système dégressif complexe doit être mis en place, il sera calculé par l'administration fiscale et accordé automatiquement aux usagers éligibles.

En dessous de 43 000€ le dégrèvement de 30% s'applique ... sur le taux voté par les collectivités en 2017 ! Si celles-ci ont majoré le taux en 2018, le dégrèvement des contribuables concernés sera inférieur à 30%.

La réforme annoncée durant la campagne présidentielle de 2017 risque donc de décevoir de nombreux contribuables.



■ cantons de l'arrondissement de Saint-Dizier
■ cantons de l'arrondissement de Chaumont
■ cantons de l'arrondissement de Langres

Les coordinations gérontologiques

mis en place par le Conseil départemental

Arrondissement Nord

Florence PUYSEGUR
tél. 03 25 04 19 19
florence.puysegur@haute-marne.fr

Circonscription d'action sociale,
4 rue Godard Jeanson,
52100 Saint-Dizier

Arrondissement Centre

Caroline THEVENOT
tél. 03 25 32 86 86
caroline.thevenot@haute-marne.fr

Cité administrative départementale,
4 cours Marcel Baron, 52000 Chaumont

Arrondissement Sud

Anne-Sophie DROUOT
tél. 03 25 84 43 86
anne-sophie.drouot@haute-marne.fr

Circonscription d'action sociale
Avenue du 21^e R.I, Bât. 21, 52200 Langres

Chaque coordinatrice effectue des visites à domicile et des entretiens sur rendez-vous.

► HIZY.ORG

Le CDCA-PH vous signale pour votre information en plus des revues publiées par l'UNAPEI, l'APF, l'UDAF, la FNATH, etc. Il existe la revue HIZY disponible uniquement en numérique sur le site : info@news.hizy.org. Cette publication traite de tous les handicaps avec aussi des témoignages de Parents.

Hizy.org est une plateforme digitale d'information et de services créée par Handicap International